



Commune de Goupillières

Compte-rendu du conseil municipal du 27 septembre 2021

Date de convocation : 9 septembre 2021

Date d'affichage : 9 septembre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de membres présents : 11

Quorum : 8

Absents : 3

Vote : 11

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Goupillières, sous la Présidence de Mme FRANÇOIS Régine.

Étaient présents :

Mme FRANÇOIS Régine, M. JEAN Stéphane, Mme MELEARD Muriel, Mme BAUDRY Mireille, M. LOISEL Olivier, M. MOKRY Germain, M. ALBERT Bruno, Mme CORDIER Marie-Hélène, M. COGNET Pierre Emmanuel, M. DESLANDES Pierre, Mme MEIER Sophie,

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme AMIOT-KLAJNY Coralie, M. ALBERT Bruno, Mme BELLO Céline., Mme MARINO Anne est élue secrétaire.

Le compte rendu de la précédente réunion a été lu et approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

- Les amendes de police 2021.
- L'aménagement des trottoirs et éclairages, sur la Route de Septeuil.
- Les statuts de Cœur d'Yvelines.
- La titularisation de Madame PITETTE Stéphanie.
- Le renouvellement de la convention pour la médecine du travail auprès du CIG de Versailles.
- Nouveau règlement pour la location de la salle des fêtes avec la révision des tarifs.
- Divers.

Conseil Municipal du 27 septembre 2021

- Constitution d'un dossier concernant la sécurité des abords de l'école pour obtention d'une subvention liée aux amendes de police, délibération prise par le conseil.
- Modification des statuts de la Communauté de Commune de Cœur d'Yvelines.
- Titularisation de Madame PITETTE Stéphanie (employée au périscolaire).
- Renouvellement de la convention concernant la médecine du travail auprès du CIG de Versailles.
- Approbation du nouveau règlement de la location de la salle des fêtes avec la révision des tarifs.
- Le Conseil autorise Mme le Maire à signer la convention pour la transmission électronique des actes au représentant de l'Etat.

Après avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité donne son accord.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45 et ont signé les membres présents.